



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél.: 01 53 94 54 00 - Fax: 01 45 83 78 87 - [contact@fo-metaux.fr](mailto:contact@fo-metaux.fr)

Communiqué de Presse

**info**  
Métallurgie

Accès au site internet :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

## **XXIII<sup>ème</sup> CONGRES FEDERAL FO DE LA METALLURGIE UN CONGRES EN TOUTE SECURITÉ**

Réuni les 7, 8 et 9 octobre 2020 à Acropolis Nice, le congrès des syndicats de la Fédération confédérée FO de la métallurgie a rassemblé près de 660 militantes et militants. Eu égard à la pandémie de la COVID-19, il a été organisé dans des conditions sanitaires irréprochables, avec des mesures d'hygiène et de sécurité renforcées, ce qui a permis d'assurer un déroulement des travaux garantissant la santé des participantes et participants. A l'issue des votes, l'ensemble des instances a été renouvelé et Frédéric Homez a été réélu secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie. Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie ont été adoptés à 97,34 % et 100 %.

Dans son rapport introductif, Frédéric Homez, secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie, au-delà du bilan de ces quatre dernières années, dont le présent communiqué donne un aperçu, a d'ores et déjà fixé plusieurs mots d'ordre, parmi lesquels la conciliation de l'environnement et de l'industrie, la relocalisation de l'industrie et la localisation des futures fabrications en France, le maintien du rôle régulateur de la branche, la garantie du haut niveau des actuelles dispositions conventionnelles de la métallurgie dans le nouveau dispositif, sans oublier la réaffirmation de la négociation collective et du dialogue social en tant qu'outil central pour trouver des solutions. La résolution générale débattue et adoptée à 94,2 % par les congressistes a détaillé et confirmé ces orientations.

**Sur la crise sanitaire du COVID-19 :** Face à cette crise inédite, la Fédération FO de la métallurgie n'a pas voulu être simple spectatrice mais a plutôt choisi d'anticiper pour essayer de protéger, dans un premier temps, les salariés et les différents secteurs industriels. L'objectif étant de préserver l'industrie et d'éviter au maximum les licenciements tout en sauvegardant les compétences nécessaires à notre industrie.

À ce titre, elle a, dès le 24 février, demandé à l'UIMM d'élaborer un état des lieux et de déclencher des négociations pour des mesures urgentes afin de pallier les difficultés à venir et avec comme objectif prioritaire de protéger les salariés français travaillant en Chine et sur notre territoire, et de préserver l'emploi et les compétences. Dans les semaines et les mois qui ont suivi, elle n'a eu de cesse d'agir en ce sens. C'est à l'initiative de FO Métaux qu'a été négocié et signé, notamment, le texte paritaire du 18 mai établissant des propositions pour une reprise de l'activité industrielle en vue de préserver et protéger l'emploi, les compétences et construire l'industrie de demain. Dans ce texte, La Fédération a proposé à l'État, entre autres, un système d'APLD repris et dénommé depuis « ARME » et l'objectif de travailler au niveau de la branche sur un plan de relance industrielle.

**Sur l'industrie et l'emploi :** La Fédération avait pris acte de l'augmentation de l'emploi industriel du premier trimestre 2019 : +0,2 %, soit +7 500 emplois, et +18 000 sur un an, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 20 ans ! Malheureusement, cette embellie de l'augmentation des effectifs dans la Métallurgie, qui représentent environ 1 500 000 salariés, aura été de courte durée du fait de la crise sanitaire qui impacte de plein fouet l'économie et l'industrie. Pour preuve, à la suite de l'étude réalisée pour la Métallurgie et selon le scénario établi (modéré, central ou pessimiste), la crise pourrait détruire pour l'industrie manufacturière entre 187 000 et 483 000 emplois, et pour le secteur de la Métallurgie, entre 123 000 et 304 000 emplois. En effet, selon diverses projections, ce choc économique majeur est de nature à empêcher la création ou menacer de destruction de l'ordre de 200 000 emplois au sein de la branche dans un scénario médian, et 300 000 dans un scénario pessimiste, soit plus de 20 % des emplois de la Métallurgie.

C'est pourquoi l'ensemble des analyses et revendications formulées dans les différents livres blancs publiés par notre organisation, que ce soit sur le secteur des satellites, sur la filière automobile, dans le guide « Numérique et Digitalisation » ou encore le Livre blanc « Pour la défense de l'industrie sur notre territoire – Acte IV » trouvent dans la récente actualité une pertinence renouvelée. Elles sont aussi la traduction du travail au long cours mené par l'équipe fédérale au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI) et ses Comités Stratégiques de Filière (CSF), ainsi que dans les entreprises. La Fédération rappelle, par ses actions et ses prises de position, le fait que la défense de l'industrie et des emplois constitue une priorité de longue date, que l'actualité impose d'accentuer.

Pour le mandat écoulé, 544 accords ont été négociés, dont 460 signés par FO, au niveau interprofessionnel, dans nos branches rattachées, dans la sidérurgie et dans la branche de la métallurgie ainsi que la liste des conventions collectives territoriales. Avec tous ces accords, FO Métaux continue d'apporter des garanties au plus près du terrain aux salariés et reste un ardent défenseur de la pratique contractuelle et conventionnelle.

**Sur les réformes et le dialogue social :** Depuis plusieurs années, FO Métaux constate un comportement inadmissible des gouvernements successifs, qui tendent à imposer pour des raisons purement budgétaires des réformes sans vouloir réellement dialoguer avec l'ensemble des partenaires sociaux. Il ne convient pas pour nous de remettre en cause le pouvoir politique et la démocratie, mais il est nécessaire d'apporter la précision suivante : l'ignorance et l'arrogance des politiques envers les partenaires sociaux ne peuvent que conduire à des mouvements incontrôlés et aux renforcements des partis politiques extrêmes. Depuis la crise sanitaire, nous notons de la part de l'exécutif en place un léger changement de ton vis-à-vis des partenaires sociaux. Pour autant, la prudence doit rester de mise tant, au cours du mandat écoulé, les combats se sont succédé : Loi Travail, formation professionnelle, Unedic, retraites...

Il ne faut pas accroître les inégalités ni augmenter la précarité en voulant simplement réformer le Code du Travail, au prétexte qu'il serait un frein à l'embauche. Le dialogue social, dans une telle démarche, doit être de mise, et le passage en force sous quelque forme que ce soit doit être écarté car il est contre-productif vis-à-vis des intérêts de la France, des entreprises et des salariés. Il est également essentiel de réaffirmer la primauté de la convention collective sur le contrat individuel de travail et les accords d'entreprise. Le bilan de la mise en place des CSE est quant à lui des plus inquiétants et il faut toute la détermination et la vigilance de notre organisation dans la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie pour préserver les intérêts des salariés.

**Salaires :** Les revendications que notre organisation porte ont été réaffirmées à plusieurs reprises et sont claires : il y a urgence à une augmentation générale des salaires, pensions, retraites et minima sociaux, tant dans le privé que dans le public, à commencer par la « deuxième ligne » mise en avant par le gouvernement lors du confinement. Les salaires restent une valeur sûre pour relancer l'économie ! L'annonce du Premier ministre du premier gouvernement Philippe sur la reconduction de la « prime Macron » sur le pouvoir d'achat, qui a été reconduite en 2020, l'extension des accords d'intéressement et la suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés sont des éléments qui n'augmentent que de façon provisoire les rémunérations. Ils ne peuvent donc qu'être complémentaires et ne doivent pas se substituer aux augmentations générales. Pour la Fédération, FO est le syndicat de la fiche de paie, qui revendique de vraies augmentations de salaires en faveur du pouvoir d'achat des salariés et pour une meilleure retraite.

Ce congrès avait été reporté une première fois pour cause de confinement et la Fédération FO de la métallurgie a choisi de maintenir son déroulement en ce mois d'octobre. En effet, face à la situation dramatique dans laquelle se trouvent l'industrie et ses salariés, il était nécessaire de réunir les militants pour faire le point sur la situation mais aussi déterminer les positions à faire prévaloir et les actions à mener dans les mois et les années à venir pour assurer ce qui est la mission première de notre organisation : défendre notre industrie et nos emplois.

Pour le mandat à venir, notre organisation entend bien poursuivre son combat pour la défense de l'industrie et des salariés et maintiendra sa fermeté dans la revendication autant que son ouverture dans le dialogue, fidèle à l'ADN de son syndicalisme réformiste.

**Tout en restant dans son rôle et dans le cadre de son indépendance, la Fédération FO de la Métallurgie entend mener un dialogue social constructif avec l'ensemble des acteurs qui souhaitent réellement défendre l'industrie et l'emploi en France.**

Paris, le 12 octobre 2020

**Contact :**

Frédéric HOMEZ : Secrétaire général de la Fédération FO Métaux  
Tél : 01.53.94.54.00